INSTITUT D'ÉTUDES JUDICIAIRES

Guide des inscriptions en ligne et fonctionnement

Vous souhaitez vous inscrire à l'IEJ de Reims pour l'année **2025/2026** en vue de préparer et/ou de passer l'examen d'accès au Centre Régional de Formation Professionnelle des Avocats **Session 2026** : ce guide vous propose un pas à pas dans votre démarche d'inscription à l'IEJ, du dépôt de votre demande de pré-inscription à l'accès aux cours en ligne sur votre environnement numérique de travail.

Les inscriptions à la préparation IEJ ainsi qu'à l'examen d'accès au CRFPA se font exclusivement en ligne, **du 10 juillet au 31 décembre 2025**, aussi nous vous invitons à prendre connaissance de ce document explicatif afin de saisir correctement votre inscription.

Attention : si vous ne respectez pas les consignes indiquées ci-après, cela aura un impact sur le montant à payer à la fin de la saisie de votre inscription. Vous pourriez également être retardé dans votre processus d'inscription et d'accès aux enseignements.

Inscriptions en ligne à l'Institut d'Etudes Judiciaires de REIMS

Possibilités d'inscription et dates réglementaires :	2
Plateforme de dépôt des pré-inscriptions	2
Documents demandés pour le dépôt de pré-inscription	2
CVEC, bourses nationales du CROUS et contrôle d'assiduité	3
Nouvelle inscription ou réinscription	3
Montant des droits de scolarité	4
Dépôt des pièces justificatives en ligne pour l'inscription administrative	4
Édition de carte d'étudiant – Stickers de l'année en cours	5
Inscriptions pédagogiques	5
Environnement Numérique de Travail, cours en ligne et fonctionnement	5
Examen d'accès au CRFPA : communication et dates clés	7
Conventions de stage à l'IEJ de Reims	7
Étudiants étrangers	8
Demande d'aménagement des études et des examens	8
Demandes d'annulation de l'inscription et remboursements	8
Plan du Campus Croix Rouge	9
Annexe 1 – Liste des pièces justificatives pour l'inscription administrative	10
Annexe 2 – Outils numériques de l'URCA	13

L'IEJ de Reims vous permet de vous inscrire : à la préparation IEJ seule, à l'examen d'accès au CRFPA seul ou à la préparation et à l'examen ensemble.

Les inscriptions démarrent en même temps que les campagnes d'inscription administrative de l'URCA et ce **jusqu'au 31 décembre de l'année en cours** (disposition réglementaire de <u>l'arrêté du 17 octobre</u> <u>2016</u> fixant le programme et les modalités de l'examen d'accès au CRFPA).

Attention : les cours de la préparation de l'IEJ débutent la première semaine d'octobre de chaque année. Nous vous invitons à finaliser votre inscription avant le 20 septembre de l'année en cours afin de garantir votre accès à l'emploi du temps ainsi qu'à la réunion de pré-rentrée.

De plus, toute demande de pré-inscription déposée au mois de décembre ne pourra être traitée qu'au mois de janvier en raison de la clôture de l'exercice comptable de l'année en cours. Nous vous invitons à anticiper vos démarches d'inscription afin de ne pas rencontrer de difficultés liées à cette contrainte calendaire.

Le Montant des droits de scolarité est consultable dans les pages suivantes.

Plateforme de dépôt des pré-inscriptions

La première étape de votre démarche d'inscription au sein de notre IEJ est de déposer une préinscription sur la plateforme dédiée via le lien suivant : <u>https://pre-inscriptions.univ-reims.fr/</u>

Attention : afin d'avoir la possibilité technique de déposer votre demande sur la plateforme, vous devez **créer un identifiant pré-inscription, même si vous êtes déjà étudiant à l'URCA.** Si vous vous connectez avec vos identifiants bureau virtuel, vous verrez l'IEJ et le CRFPA apparaître, mais vous n'aurez pas la possibilité de déposer votre demande de pré-inscription.

L'inscription à la préparation est **distincte** de l'inscription à l'examen. Si vous souhaitez vous inscrire aux deux, vous devrez effectuer **deux demandes séparées** sur la plateforme de pré-inscription.

L'inscription administrative sera possible dès que le secrétariat aura étudié la recevabilité de votre dossier et confirmé votre candidature sur la plateforme de dépôt des pré-inscriptions.

<u>TOUTE DEMANDE DE PRÉ-INSCRIPTION INCOMPLÈTE NE SERA PAS ÉTUDIÉE</u>: votre dossier est complet dès lors que le statut du dossier est « réceptionné » (un mail automatique vous sera transmis par la plateforme).

Documents demandés pour le dépôt de pré-inscription

Les documents qui vous seront demandés pour la complétude de votre demande de pré-inscription seront les suivants :

- Autorisation de dépôt de pré-inscription (pour la prépa IEJ et l'examen CRFPA, disponible au téléchargement sur le site de l'IEJ).
- 🗞 Justificatif d'obtention d'une licence, d'un M1 ou un M2 en droit (prépa IEJ uniquement).

Dossier d'inscription pédagogique dûment rempli et signé, accompagné des documents obligatoires suivants : documents justifiant l'identité, la nationalité et le domicile (copie de la carte d'identité, ou, à défaut, passeport, titre de séjour + copie de facture EDF ou téléphone) avec une adresse électronique personnelle valide.

Documents justifiant l'obtention des 60 premiers crédits d'un master en droit (soit le Master 1) ou de l'un des titres ou diplômes réglementaires équivalents.

(Pour l'examen CRFPA uniquement, l'ensemble du dossier pédagogique et ses documents obligatoires doit être regroupé en un seul document.)

N.B. : à partir de la campagne d'inscriptions 2025, la saisie du dossier d'inscription administrative s'effectue directement en ligne, il ne vous sera pas demandé au dépôt de pré-inscription.

CVEC, bourses nationales du CROUS et contrôle d'assiduité

Il vous sera désormais demandé de vous acquitter de la Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC) pour une inscription à la préparation IEJ, ainsi qu'à l'examen.

https://cvec.etudiant.gouv.fr/



L'inscription à la préparation et/ou à l'examen vous conférera le statut d'étudiant, les bourses porteront cependant sur la préparation IEJ (et non l'examen du CRFPA).

L'assiduité sera contrôlée sur votre participation à au moins une note de synthèse d'entraînement ainsi qu'à au moins un devoir sur table de droit des obligations, à deux oraux d'entraînement en anglais, à deux oraux d'entraînement au grand oral et sur la participation aux deux CRFPA blancs.

Il sera possible de participer à ces entraînements en salle, ou en « asynchrone » (composition à distance avec restitution des copies d'entraînement à chaque date butoir + possibilité d'effectuer les oraux en visioconférence).

Nouvelle inscription ou réinscription

Deux cas de figures sont possibles dans le cadre de votre inscription à l'IEJ :

- Il s'agit de votre première inscription à l'URCA, ou vous avez eu une interruption dans votre cursus URCA supérieure à un an : vous pouvez suivre le lien d'inscription qui vous est transmis dans le mail automatique envoyé par la plateforme pré-inscription dès que le secrétariat de l'IEJ aura étudié la recevabilité de votre dossier et confirmé votre candidature sur la plateforme.
- Vous êtes déjà inscrit à l'URCA en Master 1 ou Master 2 au titre de l'année en cours ou avez eu une interruption de moins d'un an : vous devrez passer par le lien de réinscription ci-dessous dès que le secrétariat de l'IEJ aura étudié et confirmé votre candidature sur la plateforme.

Lien : <u>https://frt.univ-reims.fr/iareins-web/etapes/identification.jspx</u>

Il est inutile de cliquer sur ce lien avant d'avoir confirmé votre candidature, aucune étape d'inscription n'apparaîtra. De plus, si vous vous cliquez sur le lien ne correspondant pas à votre bon profil, cela ne fonctionnera pas.

Montant des droits de scolarité

2025/2026	Etudiant sans inscription en cours	Etudiant déjà inscrit dans un autre cursus	Etudiant boursier
Prépa IEJ seule	460	400	0
Examen CRFPA seul	178	118	116
Prépa IEJ + Examen CRFPA	578	518	116

Le paiement des frais de scolarité s'effectue à la fin de la saisie en ligne de l'inscription. Il vous sera proposé de payer par carte bancaire.

Le paiement ne pourra pas être divisé, il vous sera cependant possible de vous inscrire dans un premier temps à la préparation, puis à l'examen ultérieurement.

N.B. : les tarifs sont à titre indicatif en date du 24/06/2025 et seront corrigés, si nécessaire, avant le 20 Juillet afin de tenir compte des augmentations tarifaires des droits de scolarité de l'Université de Reims Champagne Ardenne.

Dépôt des pièces justificatives en ligne pour l'inscription administrative

Lorsque l'inscription administrative sera finalisée par le paiement, une dernière étape devra être réalisée afin que l'inscription soit effective : en effet, vous devrez téléverser les pièces justificatives nécessaires à la régularité de votre inscription. Pour ce faire, vous devrez cliquer sur le lien disponible après l'étape de paiement.

Le secrétariat de l'IEJ procèdera au contrôle de conformité des pièces justificatives déposées et les validera ou les refusera en cas de non-conformité.

Un mail automatique vous sera envoyé dans l'un des trois cas suivants : le dossier est complet et les pièces sont toutes validées ; le dossier est incomplet et des pièces sont manquantes ; des pièces ne sont pas en conformité, elles sont refusées et vous devez en téléverser de nouvelles.

En cas de problème technique, nous vous invitons à contacter le secrétariat de l'IEJ qui vous indiquera la démarche à suivre pour sa bonne résolution.



Retrouvez la liste complète des pièces justificatives qui vous seront demandées : Annexe 1 – Liste des pièces justificatives pour l'inscription administrative Votre inscription à l'IEJ de Reims vous donne droit à l'édition d'une carte d'étudiant. Celle-ci n'est cependant pas édité automatiquement. Si vous souhaitez en obtenir une, vous devez en formuler la demande écrite auprès de secrétariat qui procèdera à son édition.

Si vous possédez déjà une carte d'une inscription antérieure, vous devez vous rendre auprès du secrétariat afin de la mettre à jour en y faisant apposer un sticker indiquant l'année en cours.

Inscriptions pédagogiques

Le secrétariat de l'IEJ procèdera directement à la saisie de votre inscription pédagogique, qu'il s'agisse de la préparation ou de l'examen d'accès au CRFPA : il est impératif de remplir scrupuleusement le dossier d'inscription pédagogique à l'examen et de le signer.

Environnement Numérique de Travail, cours en ligne et fonctionnement

Environnement Numérique de Travail (ENT)

À partir de cette étape, votre inscription est effective. Vous avez désormais accès à votre environnement numérique de travail (ENT) et tous les outils et services qu'il propose. Pour y accéder, vous pouvez vous rendre sur le site internet de <u>l'Université de Reims</u> puis cliquer sur « **Bureau virtuel** » ou saisir directement dans votre moteur de recherche l'adresse suivante : <u>https://ent.univ-reims.fr</u>.

S'il s'agit de votre première connexion, vous devez cliquer sur le lien ci-dessous :

Première connexion des étudiants

Afin d'activer votre ENT, vous aurez besoin du numéro de votre numéro d'étudiant qui vous aura été attribué à la finalisation de l'inscription administrative, de votre numéro INE et d'une adresse électronique personnelle valide qui vous servira d'adresse de récupération en cas de problème avec votre compte ou votre mot de passe.

En cas de problème technique (perte d'identifiant ou de mot de passe), vous devez saisir l'assistance en ligne en cliquant sur :

J'ai un problème de connexion

Accéder à vos informations personnelles – édition de certificat de scolarité :

L'ENT vous permet d'accéder à vos informations personnelles, ainsi qu'à divers services et outils tels que les ressources de la bibliothèque universitaire ou les outils bureautiques du pack office Microsoft.



Vous pouvez retrouver une présentation détaillée en fin de document : Annexe 2 – Outils numériques de l'URCA

L'ENT vous offre également la possibilité d'éditer votre certificat de scolarité en vous rendant dans l'onglet « **Scolarité** » puis « **Dossier de scolarité** », puis cliquer sur :

Suivez ce lien pour accéder à votre dossier de scolarité 🛽

En cas de problème avec vos informations personnelles, veuillez contacter le secrétariat de l'IEJ.

Section 2017 Secti

La communication entre les étudiants régulièrement inscrits à la préparation IEJ et les enseignants et/ou le secrétariat doit s'effectuer **obligatoirement par le biais de la messagerie universitaire**. Les emplois du temps, appels à inscription aux entraînements oraux et toute autre information organisationnelle seront transmises sur les adresses universitaires uniquement.

La messagerie électronique de l'URCA est accessible depuis l'environnement numérique de travail de deux façons :



Depuis l'onglet sur la barre latérale gauche « COURRIER » puis « MESSAGERIE »



Depuis la barre en haut de l'ENT sur la page d'accueil sur le bouton « WEBMAIL »

✤ Cours en ligne – plateforme Moodle :

Le secrétariat de l'IEJ ainsi que certains enseignants de la préparation utilisent la plateforme Moodle pour partager diverses informations et documents. Pour y accéder, vous devez vous connecter à votre ENT, puis dans la barre latérale gauche, dans l'onglet « ENSEIGNEMENT » -> « Cours en ligne » puis « Liste de mes cours en ligne », puis cliquez sur :

ACCÉDER À MON TABLEAU DE BORD 🖄

ATTENTION : vous devez avoir finalisé votre inscription administrative (paiement des frais de scolarité + dépôt des pièces justificatives validé par le secrétariat) **et activé votre ENT afin de pouvoir accéder aux différents Moodle de l'IEJ.**

Votre inscription y sera automatique.

Le secrétariat de l'IEJ utilise Moodle pour y déposer les emplois du temps, la procédure et documentation pour la création d'une convention de stage, les sujets des devoirs sur table ou encore certaines annales de Grand Oral.

Inscriptions aux entraînements et sondages :

Entraînements aux épreuves écrites : L'IEJ de Reims s'inscrit dans une démarche soucieuse de l'environnement, et à ce titre, les participations aux entraînements, devoirs sur table et CRFPA Blancs sont soumis à inscription préalable : des sondages seront mis en ligne dans le Moodle administratif auxquels il vous sera demandé de répondre avant chaque entraînement ou devoir.

Attention : toute inscription vous engage. Le secrétariat prévoit strictement le nombre de documents à reprographier.

Entraînements aux épreuves orales : le secrétariat vous communiquera des dates d'entraînement en anglais et au grand oral. Ils apparaîtront avec la mention « sur inscription » dans l'emploi du temps. Il conviendra de vous adresser au secrétariat pour vous positionner sur la ou les dates de votre choix.

Se <u>Organisation calendaire de la préparation :</u>

Inscriptions : du 10 juillet au 20 septembre pour garantir l'accès aux premiers cours (date limite : 31 décembre)

Début des cours : première semaine d'octobre

CRFPA Blanc 1 : courant mars

CRFPA Blanc 2 : courant mai

Fin des cours : première semaine de juillet

N.B. : les cours n'ont lieu qu'en **présentiel uniquement**. Les entraînements à l'oral peuvent avoir lieu en visioconférence. Les devoirs d'entraînement peuvent être rendus en « **asynchrone** ».

Examen d'accès au CRFPA : communication et dates clés

Contrairement à la préparation IEJ, la communication des informations concernant l'examen d'accès au CRFPA se fera exclusivement sur les adresses électroniques personnelles valides renseignées dans le dossier pédagogique (disposition réglementaire de l'arrêté du 17 octobre 2016).

Les dates et périodes suivantes sont régies par un calendrier national défini dans l'arrêté mentionné cidessus.

Date limite de dépôt d'inscription : 31 décembre de l'année précédant la session.

Date limite pour modifier ses choix de spécialité : 30 avril

Convocations : courant juin

Date limite pour justifier de l'obtention des 60 crédits ECTS en cas d'inscription en cours de Master 1 : 1^{er} août

Epreuves d'admissibilité : première semaine de septembre

Résultats d'admissibilité : deuxième quinzaine d'octobre (date nationale communiquée en cours d'année)

Epreuves d'admission : courant novembre

Résultats d'admission : début décembre (date nationale communiquée en cours d'année)

Les relevés de notes (admissibilité et admission) et les attestations de réussite (admis uniquement) pourront être retirés auprès du secrétariat dès la publication des résultats.

Conventions de stage à l'IEJ de Reims

Il est possible d'effectuer des stages conventionnés dans le cadre d'une inscription à la préparation IEJ, mais ils sont soumis à réglementation stricte et doivent respecter les conditions suivantes :

- ✓ Ils ne peuvent pas excéder une durée de 6 mois équivalent horaire
- ✓ Ils doivent être réalisés dans les bornes universitaires
- ✓ Ils doivent avoir une pertinence juridique

Toute la documentation relative aux stages (guide de création d'une convention, fiche de renseignement à faire remplir par l'organisme, consignes et informations générales) se trouve sur le Moodle administratif de l'IEJ.

Étudiants étrangers

La réglementation autorise les étudiants étrangers à se présenter à l'examen d'accès au CRFPA sous certaines conditions. Nous vous invitons à prendre contact avec le secrétariat de l'IEJ afin de procéder à la vérification de votre dossier avant d'entreprendre toute démarche de pré-inscription.

Les étudiants étrangers remplissant les conditions réglementaires pour se présenter à l'examen peuvent être amenés à rencontrer des difficultés auprès des différentes instances (Campus France, ambassades), il est par conséquent fortement recommandé d'anticiper au maximum vos démarches afin de parer toute difficulté relative à l'obtention d'un visa.

Demande d'aménagement des études et des examens

Les étudiants et candidats en situation de handicap peuvent faire la demande d'un aménagement leur permettant de composer en épreuve d'entraînement et à l'examen dans des conditions intégrant leur handicap.

Pour effectuer une demande d'aménagement, vous devez entrer préalablement en contact avec la Mission handicap de l'URCA qui vous indiquera les modalités de demande et vous accompagnera dans vos démarches.

Lien vers le site internet de la Mission handicap : <u>https://www.univ-reims.fr/mission-handicap/</u>

Coordonnées de contact pour les étudiants inscrits au sein de l'UFR Droit et Science Politique :

M. Arnaud DE OLIVEIRA – Bâtiment 19 PYXIS (Campus Croix Rouge) handicap@univ-reims.fr – 03.26.91.37.72 Présent du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 14h à 17h (fermeture le jeudi matin)

Demandes d'annulation de l'inscription et remboursements

Pour toute demande d'annulation d'une inscription administrative et/ou demande de remboursement, vous devez effectuer une demande dématérialisée en cliquant sur le lien suivant :

https://demat.univ-reims.fr/demat-devu/

Pour toute demande d'annulation d'inscription à la préparation IEJ, vous pouvez également prétendre à un remboursement des frais de scolarité uniquement si vous n'avez assisté à aucun cours.

Attention : une demande de remboursement sera automatiquement refusée si elle n'est pas rattachée à une demande d'annulation d'inscription.

Les annulations d'inscription à l'examen d'accès au CRFPA donnent droit au remboursement.

Les demandes d'annulation d'inscription ainsi que les demandes de remboursement doivent être motivées et effectuées dans un délai raisonnable.

Cette page conclut ce guide des inscriptions en ligne et du fonctionnement de l'Institut d'Etudes Judiciaires de Reims (hors annexes). Nous vous recommandons de l'enregistrer et de vous y référer au moindre doute, la réponse à votre questionnement se trouve peut-être dans ces pages.

En cas de difficultés que ce guide ne pourrait pas vous aider à résoudre, qu'elles soient techniques ou administratives, nous vous invitons à contacter le secrétariat de l'IEJ aux coordonnées indiquées cidessous.

> Université de Reims Champagne-Ardenne U.F.R. de Droit et de Science Politique Secrétariat de l'I.E.J. – C.R.F.P.A. 57 rue Pierre Taittinger, 51100 REIMS Tél : 03.26.91.82.56 Mail : <u>iej@univ-reims.fr</u> Site internet : <u>https://www.univ-reims.fr/iej/</u>

Plan du Campus Croix Rouge





Vu le Code de l'Education (dont l'article D612-4), Vu le décret n°2010-1426 du 18 novembre 2010 relatif à l'inscription des étudiants dans l'université

Arrêté relatif aux documents nécessaires à l'inscription à l'Université de Reims Champagne-Ardenne pour l'année universitaire 2025-2026

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne

Arrête

Les documents nécessaires à l'inscription à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

Article 1. Cas général

L'inscription administrative à l'Université de Reims Champagne-Ardenne doit être obligatoirement accompagnée des documents suivants :

Liste des pièces OBLIGATOIRES au format PDF	1ère inscription	Réinscription
Une Pièce d'identité .	Х	
Baccalauréat (ou équivalent) OU le relevé de notes correspondant.		
Attention : fournir la traduction en français pour les baccalauréats (ou équivalent) étrangers.	Х	
Pour les étudiants IFSI : Baccalauréat OU Diplôme ou titre obtenu donnant accès au niveau d'études demandé OU le relevé de notes correspondant OU les X résultats de la sélection d'entrée à l'IFSI.		
Diplôme ou titre obtenu donnant accès au niveau d'études demandé OU le relevé de notes correspondant.	x	
Attention : fournir la traduction en français pour les diplômes étrangers.		
Pour les étudiants venant d'une autre université : l' attestation de demande de X transfert.		
L'attestation d'acquittement de la CVEC. Attention : Les stagiaires de la Formation continue ne sont pas concernés.	х	х
Une photo d'identité scannée (format .jpg ou jpeg).		
Attention : les photos d'identité doivent être récentes (prises il y a moins de 6 mois) et ressemblantes. Elles doivent être prises par un professionnel ou dans une cabine utilisant un système agréé par le ministère de l'intérieur.	Х	
Une attestation sur l'honneur de souscription à une assurance comprenant la « responsabilité civile » pour l'année universitaire en cours. Cette couverture est obligatoire pour tous les étudiants, l'Université ne couvrant pas les risques que l'étudiant encourt ou fait encourir à des tiers à l'occasion de ses études. A télécharger sur le site www.univ-reims.fr/ia-pj	х	х

Pour les étudiants français de moins de 25 ans : Le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté » (JDC ou JAPD) ou attestation du Service National Universel (SNU). Attention : si l'étudiant ne fournit pas ce justificatif, il ne pourra pas obtenir la délivrance de son diplôme.	Х	
Pour les étudiants français de moins de 25 ans : Si l'étudiant n'a pas accompli la JDC/JAPD ou un SNU, fournir obligatoirement une photocopie de l'attestation de recensement délivrée par la Mairie de son domicile. Attention : L'étudiant devra ensuite fournir le certificat de participation à la JDC/JAPD ou SNU, sans quoi il ne pourra pas obtenir la délivrance de son diplôme.	Х	
 Un moyen de paiement des droits de scolarité : En ligne : paiement par carte bancaire uniquement Semi-dématérialisée : Virement bancaire En présentiel (exceptionnel) : chèque bancaire ou postal à l'ordre de l'« Agent Comptable de l'URCA » (paiement en numéraire ou par carte bancaire possible uniquement en composante). 	Х	Х
Pour les étudiants mineurs : une autorisation parentale . A télécharger sur le site www.univ-reims.fr/iɑ-pj	Х	
Pour les étudiants boursiers : L'attribution conditionnelle de bourse d'enseignement supérieur (correspondant aux diplôme, niveau d'étude et université d'inscription) pour bénéficier d'une exonération des droits de scolarité. Attention : en absence de ce document, l'étudiant devra avancer les frais d'inscription qui lui seront remboursés sur présentation du document demandé.	Х	Х
Pour les étudiants s'inscrivant en Licence avec Accès Santé : une déclaration sur l'honneur en vue d'une inscription. A télécharger sur le site www.univ-reims.fr/ia-pj	Х	Х
Pour les étudiants s'inscrivant en Licence avec Accès Santé : un descriptif du parcours antérieur. A télécharger sur le site www.univ-reims.fr/ia-pj	Х	Х
Pour les étudiants s'inscrivant à l'UFR STAPS : un certificat médical d'aptitude à la pratique du sport (obligatoire) . A télécharger sur le site www.univ-reims.fr/ia-pj	Х	Х
Pour les Doctorants : un justificatif de financement et les 3 documents obligatoires émanant de l'ADUM : la charte du doctorant , le RGPD et la demande d'agrément .	Х	
Pour les étudiants salariés : une photocopie du contrat de travail valable pour l'année universitaire en cours. Attention : les étudiants de IADE, IBODE, IFMERM, IFMK, IFSI et IPA ne sont pas concernés.	Х	x
Pour les étudiants s'inscrivant dans une formation paramédicale ou en CPGE : un certificat de scolarité de l'école, institut ou du lycée où il est inscrit pour l'année universitaire en cours (obligatoire).	Х	Х
Pour les stagiaires de la formation continue : un justificatif de financement (convention de formation, contrat de formation, accord de prise en charge).	Х	Х
Pour les apprentis : le contrat d'apprentissage (imprimé CERFA 10103*09 signé).	Х	Х
Pour les stagiaires en contrat de professionnalisation : le contrat de professionnalisation (imprimé CERFA 12434*03 signé).	Х	х

Article 2. Cas des étudiants Extra-Communautaire

Les étudiants Extra-Communautaires doivent ajouter selon leur situation les documents suivants :

Liste des pièces OBLIGATOIRES au format PDF	1ère inscription	Réinscription
Pour les étudiants inscrits en 2018 /2019 dans un établissement d'enseignement supérieur : un certificat de scolarité 2018 /2019	х	х
Pour les étudiants domiciliés fiscaux >2 ans : les 3 avis d'imposition N-3, N-2 etN-1 (2022, 2023 et 2024)		Х
Pour les étudiants membres de la famille d'un concitoyen de l'union/EEE/SUISSE : X		Х
Pour les étudiants réfugiés ou sous la protection subsidiaire : un justificatif de ce statut	х	Х
Pour les étudiants de nationalité québécoise : passeport canadien valide et détenir une carte d'assurance maladie québécoise	х	x
Pour les étudiants résidants longue durée ou enfants d'un résidant longue durée : un titre de séjour	х	х
Pour les étudiants détenteurs d'une bourse du Gouvernement Français ou d'une exonération d'ambassades : un justificatif de cette attribution de bourse ou décision d'exonération d'ambassade.	х	x

Article 3. Exécution

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Reims,

Le président de l'université de Reims Champagne-Ardenne

le 18/06/2025 **Christophe CLEMENT**

State of the services of the s

L'université met à disposition gratuitement des étudiants une licence Microsoft 365. Cette licence restera active pendant votre scolarité, tant que vous disposerez d'une adresse de messagerie se terminant par @etudiant.univ-reims.fr

Son Compte Microsoft 365

Se rendre sur le site <u>https://www.office.com/</u>: en haut à droite de la page, cliquer sur « Se connecter » puis saisir votre adresse de courrier électronique universitaire (sous la forme prénom.nom@etudiant.univ-reims.fr). Une redirection se réalise vers la page de connexion de l'Université : saisir de nouveau votre adresse de courrier électronique universitaire et votre mot de passe du bureau virtuel.

✓ Une fois votre compte activé, vous pouvez accéder à Office et aux services Microsoft :

w	Word	Traitement de texte : rédiger des fiches de cours, un mémoire
x	Excel	Tableur : réaliser des calculs ou des graphiques, analyser des données.
2	Powerpoint	Présentation Assistée par Ordinateur : créer un diaporama.
	One Drive	Stockage en ligne (5 Go) avec synchronisation et partage possible.
đji	Teams	Travail collaboratif et visioconférence : nécessaire pour effectuer les entraînements à distance et idéal pour gérer des projets à plusieurs.

Solution Installer Office Sur Vos Appareils ou l'Utiliser en Ligne

Une fois votre compte activé, vous pouvez :

1 Installer Office sur vos appareils numériques pour profiter des versions complètes des applications.

O Démarrer directement les applications en ligne, pour éditer rapidement un document simple depuis votre navigateur et le partager avec d'autres personnes.



VOUS RENCONTREZ UN PROBLÈME POUR ACTIVER OU INSTALLER OFFICE

Vérifier que vous avez bien saisi votre adresse électronique universitaire pour accéder à votre compte sur office.com

Réinitialiser ou modifier votre mot de passe du bureau virtuel, si besoin.

Consulter l'aide disponible en ligne : <u>https://numerique.univ-reims.fr/o365/</u>

Déposer un billet d'assistance :

ENT -> Onglet « Assistance » -> « Aide en ligne » -> « Assistance en ligne » -> Choisir « Assistance nouvelle demande » -> « Service Assistance informatique de votre campus » -> « Microsoft 365 (Office 365) ».

Service Aux Entrainements Oraux en Visio-Conférence

Deux applications sont utilisées pour les entraînements oraux à distance : **Teams** et **Zoom**. Elles sont utilisées **pour communiquer en temps réel** (visio-conférence ou discussion textuelle) et partager des documents ou un écran (projection d'un diaporama).

MICROSOFT TEAMS



- Vous pouvez accéder à Teams depuis votre navigateur internet en vous connectant à votre compte Office. Il est cependant conseillé d'installer l'application Teams sur vos appareils numériques (téléphone, tablette ou ordinateur).
- Pour télécharger l'application Teams : Accéder à votre magasin d'applications (Windows store, Google Play ou App Store) pour rechercher l'application, se rendre directement sur le <u>site de Microsoft</u> ou bien saisir les mots-clés « Téléchargez Microsoft Teams » dans votre moteur de recherche.
- Pour finaliser l'installation, activer le logiciel en renseignant votre compte en utilisant vos identifiants URCA (Il faut avoir activé son compte Microsoft365).
- ✓ Pour accéder aux différents cours, cliquer sur « Équipes ».

zoom

L'installation de l'application sera à envisager au moment de recevoir la première invitation par courrier électronique. L'application se téléchargera automatiquement lorsque vous rejoindrez votre première réunion. Il faudra vous identifier avec l'authentification unique (SSO) « univ-reims-fr », puis saisir votre identifiant du bureau virtuel ou votre adresse de courrier électronique universitaire.

IMPORTANT : L'installation de ZOOM peut prendre quelques minutes, n'hésitez pas à suivre le lien préalablement transmis afin d'installer l'application avant le début du premier entraînement.

Vous pouvez également, une fois votre compte URCA/ENT activé, activer votre compte et télécharger l'application en suivant ce lien : <u>https://univ-reims-fr.zoom.us</u>

Cliquer sur « Se connecter / Sign in » -> Saisir vos identifiants de l'ENT -> Vous rendre ensuite dans « RESSOURCES » disponible en haut à droite -> « Télécharger Client Zoom »

-> « Client Zoom pour les réunions ».

Il est également possible d'installer l'application téléphone ou tablette : il faut se connecter à l'aide d'une authentification unique (**SSO**), renseigner *Company Domain*, en saisissant « univ-reims-fr », avant de saisir vos identifiants du bureau virtuel.

SE CONNECTER AU WIFI DE L'URCA

- Repérer l'icône

 ou
 disponible dans la barre des tâches de votre appareil numérique afin de vous connecter au réseau : « Eduspot » -> Démarrer un navigateur -> Se connecter en utilisant les identifiants du bureau virtuel.
- Pour se connecter automatiquement à Internet sans saisir vos identifiants sur le réseau wifi
 « Eduspot », vous pouvez installer et paramétrer l'application « eduroamCAT » sur tous vos appareils numériques (téléphone, tablette, ordinateur).

	 Je cherche l'information dans la documentation disponible sur le site du numérique à l'URCA ⇒ <u>https://numerique.univ-reims.fr</u>
Je rencontre un problème avec le numérique à	 Je fais appel au service de l'assistance en ligne dans le bureau virtuel, onglet « Assistance » ou <u>https://helpdesk.univ-reims.fr</u>
l'université	3) Je contacte un informaticien de proximité : <u>https://numerique.univ- reims.fr/infoprox/</u>



